

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 25 juin 2019, à 20 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Karyne Brossard, Mélanie Demers, Philippe Guénette, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Hélène Roberge, Béatrice Ronvaux, Sylvette Russac-David, Ronald Tremblay, ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, Sylvie Gorgeon et Jean-François Lortie, représentants du Comité de parents.

ABSENCE : aucune

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 20 heures.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-114-06-19 Il est proposé par madame Béatrice Ronvaux d'adopter l'ordre du jour suivant, avec le retrait du point 6.3 :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal (néant)
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
 - Direction générale
 - 6.1. Rapport du Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires / Évaluation du directeur général (huis clos)
 - 6.2. Déclaration du dirigeant de l'organisme attestant de la fiabilité des données et des contrôles / période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019
 - 6.3. Gouvernance scolaire
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.4. Demande de révision d'une décision touchant un élève / Dossier du mois d'août (reporté à la séance en ajournement du 27 août 2019)
 - 6.5. Rémunération des commissaires pour 2019-2020 (reporté à la séance en ajournement du 27 août 2019)
 - 6.6. Nomination d'un Protecteur de l'élève substitut
 - 6.7. Nomination d'un Protecteur de l'élève / Mandat au Comité de gouvernance et d'éthique
 - Service des ressources financières
 - 6.8. Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2019-2020
 - 6.9. Budget de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2019-2020

7. Point d'information
Service des ressources financières
 - 7.1. Budget des services pour l'année scolaire 2019-2020
8. Affaires diverses
9. Protecteur de l'élève / Avis
10. Parole au public
11. Rapport de la présidente
12. Parole aux membres du Conseil
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents
 - 12.2. Parole aux autres commissaires
13. Ajournement de la séance au 27 août 2019 à 20 h

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Néant

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Une mère de Saint-Charles-sur-Richelieu fait état du fait que sa fille ne bénéficie pas de transport scolaire vers l'école secondaire De Mortagne en concentration sportive Cheerleading. Sa demande de scolarisation extraterritoriale à l'école Fadette de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe a été acceptée, mais cette dernière n'offre pas non plus le transport scolaire. Aucun transport en commun n'est disponible dans cette ville. Elle fait état de deux solutions qu'elle a proposées. Ces deux solutions ont été refusées. Elle demande que l'une ou l'autre lui soit accordée et fait état de son incompréhension face aux refus qu'on lui a opposés.

Madame Hélène Roberge indique que le dossier sera analysé et qu'un retour sera fait à ce parent.

6. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

6.1 Rapport du Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires / Évaluation du directeur général

Huis clos

C-115-06-19 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 12.

Retour à l'assemblée publique

C-116-06-19 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Il est 20 h 30.

C-117-06-19 Il est proposé par Monsieur Alain Langlois de prendre acte du rapport du Comité des ressources humaines concernant l'évaluation du directeur général.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Déclaration du dirigeant de l'organisme attestant de la fiabilité des données et des contrôles / période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce dossier.

Considérant que, le 7 décembre 2012, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi n° 1 intitulé *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*;

Considérant qu'à la suite de l'adoption de cette loi, chaque commission scolaire a dû nommer un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

Considérant que cette loi modifie notamment la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) à laquelle les commissions scolaires sont assujetties depuis octobre 2008;

Considérant que, conformément à cette loi, le Conseil du trésor a édicté la *Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics* (ci-après « Directive »), qui s'applique notamment aux commissions scolaires;

Considérant que cette directive prévoit tous les cas de reddition de comptes et vient uniformiser le contenu et la forme des informations à transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor;

Considérant que, selon les exigences définies dans la Directive, la commission scolaire doit rendre compte au sujet de ses activités contractuelles réalisées au cours de la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;

Considérant que la reddition de comptes annuelle doit être transmise au Secrétariat du Conseil du trésor au plus tard le 30 juin 2019;

Considérant que la Directive prévoit notamment que le dirigeant de l'organisme public doit attester, annuellement, la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle, en utilisant le formulaire Annexe 3 de la Directive disponible sur l'extranet sécurisé du Secrétariat du Conseil du trésor;

Considérant que cette annexe 3 permet à la commission scolaire d'ajouter des commentaires;

Considérant que, dans le cas d'une commission scolaire, le dirigeant de l'organisme public est le Conseil des commissaires, à moins que celui-ci ait délégué par règlement au Comité exécutif ou au directeur général, tout ou partie de ses fonctions prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Considérant qu'à la Commission scolaire des Patriotes, les fonctions de dirigeant de l'organisme, pour lesquelles une reddition de comptes doit être faite, sont partagées entre le Conseil des commissaires, le Comité exécutif et le directeur général;

Considérant les explications fournies par le responsable de la reddition de comptes et par le directeur général;

Considérant que les activités contractuelles réalisées à la Commission scolaire des Patriotes ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les limites des ressources disponibles;

Considérant l'absence de la responsable de l'application des règles contractuelles;

Considérant la réponse du Conseiller aux marchés publics à la demande de la Commission scolaire des Patriotes;

C-118-06-19 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'adopter la déclaration du dirigeant de l'organisme attestant la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle telle qu'annexée à la présente

résolution, en respectant le modèle proposé à l'annexe 3 de la Directive et en ajoutant le commentaire suivant :

« Cette déclaration est faite par le dirigeant de l'organisme dans un contexte où les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la Loi sur les contrats des organismes publics, au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les limites des ressources disponibles. »

De mandater la présidente à signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public (annexe 3) et tout autre document nécessaire afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive;

De mandater le directeur général à transmettre, au plus tard le 30 juin 2019, tous les documents nécessaires au Secrétariat du Conseil du trésor afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Gouvernance scolaire

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Service du secrétariat général et des communications

6.4 Demande de révision d'une décision touchant un élève / Dossier du mois d'août

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 27 août 2019.

6.5 Rémunération des commissaires pour 2019-2020

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 27 août 2019.

6.6 Nomination d'un Protecteur de l'élève substitut

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) qui prévoit que chaque commission scolaire doit désigner une personne sous le titre de Protecteur de l'élève, après consultation du Comité de parents et sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que ce même article prévoit que cette fonction ne peut pas être occupée par un employé de la Commission scolaire et qu'il est donc nécessaire de retenir les services de la personne occupant cette fonction dans le cadre d'un contrat de service, sans que cela aille à l'encontre de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (RLRQ, c. G-1.011);

Considérant qu'il peut être nécessaire qu'une autre personne exerce la fonction de Protecteur de l'élève à titre de substitut, en cas d'incapacité ou de surcharge de travail du Protecteur de l'élève en titre;

Considérant la consultation tenue auprès du Comité de parents le 13 juin 2019;

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant l'étude du dossier en séance de travail le 25 juin 2019;

C-119-06-19

Il est proposé par monsieur Normand Boisclair :

De nommer maîtresse Amélie Lavigne à la fonction de substitut au Protecteur de l'élève du 26 juin 2019 au 30 juin 2023, conformément aux termes du contrat de service à intervenir à cette fin;

De mandater la présidente et le directeur général à signer ledit contrat de service et les documents requis au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Nomination d'un Protecteur de l'élève / Mandat au Comité de gouvernance et d'éthique

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant la démission de la personne occupant la fonction de protecteur de l'élève, maître Sofia Jabrane;

Considérant la nécessité de tenir un processus de sélection visant à nommer une nouvelle personne à cette fonction;

Considérant l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que « *Le protecteur de l'élève est désigné après consultation du comité de parents et sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique. (...)* »;

C-120-06-19

Il est proposé par madame Karyne Brossard :

De mandater le Comité de gouvernance et d'éthique afin qu'il tienne un processus de sélection visant à combler la fonction de Protecteur de l'élève, qu'il consulte le Comité de parents et présente une recommandation au Conseil des commissaires à ces fins.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

6.8 Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2019-2020

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant les dispositions de l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été adoptés par leur conseil d'établissement respectif;

Considérant que le conseil d'établissement de la Nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire n'est pas encore formé et que, par conséquent, il ne peut pas adopter le budget pour l'année scolaire 2019-2020;

C-121-06-19

Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

D'approuver le budget de l'ensemble des écoles primaires et secondaires ainsi que du Centre d'éducation des adultes des Patriotes et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l'année scolaire 2019-2020;

D'autoriser la Nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire à engager des dépenses ne dépassant pas 50 % du budget accordé par la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2019-2020, jusqu'à ce que le conseil d'établissement adopte le budget de l'école.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9 Budget de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2019-2020

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Patriotes doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020;

Considérant que ce budget est équilibré;

Considérant que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre, est établie au montant de 37 906 628 624 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de 53 799 29 \$ a été établi en prenant en considérant :

- un montant de 34 273 908 \$ à titre d'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins, et
- un nombre de 100 523 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

C-122-06-19

Il est proposé par madame Béatrice Ronvaux :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2019-2020 prévoyant des revenus et des dépenses de 389 880 691 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINT D'INFORMATION

Service des ressources financières

7.1 Budget des services pour l'année scolaire 2019-2020

Madame Angèle Latulippe présente les prévisions financières pour l'année scolaire 2019-2020 pour chaque unité administrative des services centraux.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Rencontre avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, en compagnie du directeur général
- Activité de concertation régionale organisée par la Direction de la santé publique de la Montérégie

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Conférence de presse – Annonce nationale des investissements pour les ajouts d'espaces par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, à l'école secondaire de Chambly
- Entrevue télévisée en direct à la station RDI Matin au sujet des annonces d'ajouts d'espace
- Entrevue radiophonique à la station FM 103,3 au sujet des annonces d'ajouts d'espace

ACTIVITÉS CSP

- Activité Les génies de la BD organisée par la Maison des Jeunes de Saint-Amable à l'école de l'Odysée en compagnie de la commissaire du secteur
- Gala des élèves des groupes TSA de l'école secondaire De Mortagne en compagnie du commissaire du secteur
- Gala des Parchemins des finissants de l'école secondaire Polybel Monsieur Philippe Guénette, commissaire du secteur, a remplacé la présidente lors de cette activité.
- Remise des diplômes honorifiques aux finissants de l'école secondaire le Carrefour en compagnie du commissaire du secteur
- Remise des diplômes honorifiques aux finissants de l'école secondaire du Mont-Bruno Monsieur Alain Langlois, vice-président, a remplacé la présidente lors de cette activité.
- Remise des diplômes honorifiques aux finissants de l'École d'éducation internationale en compagnie du commissaire du secteur
- Rencontre du Comité de parents – Hommage à madame Marie-Hélène Talon pour son engagement auprès du comité de parents depuis 2016 et à madame Natalia Nicolova qui a reçu la Distinction Reconnaissance de la Fédération des comités de parents du Québec pour son bénévolat remarquable depuis 7 ans à l'école les Marguerite
- Souper du tournoi de golf annuel de la Fondation de l'école secondaire De Mortagne
- Lancement de « Dans mon carnet » par les élèves de l'école primaire Saint-Denis au CPE Les Petits Dyno-Denis

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Rencontre du conseil d'administration de l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie
- Rencontre du conseil d'administration du Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)

CORRESPONDANCE REÇUE

- Lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, concernant l'aide financière accordée à la Commission scolaire des Patriotes dans le cadre des mesures de maintien des bâtiments et de résorption du déficit de maintien
- Lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, concernant l'aide financière accordée à la Commission scolaire des Patriotes pour les projets d'ajouts d'espace

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Monsieur Normand Boisclair fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents. La prochaine assemblée générale du Comité de parents se tiendra le 10 octobre et tous les membres du Conseil sont invités à y assister.

Monsieur Jean-François Lortie fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

12.2 Parole aux autres commissaires

Madame Valérie La Madeleine fait état de sa participation à l'activité « Les génies de la BD », présentée par la Maison des jeunes de Saint-Amable et qui mettait en compétition les quatre écoles primaires de cette ville.

Madame Veronique Morel a assisté à la soirée de remise des diplômes de l'école secondaire du Mont-Bruno.

Monsieur Philippe Guénette a remplacé madame Hélène Roberge à la remise des parchemins à l'école secondaire Polybel. Il a également participé au souper-bénéfice de la Fondation de l'École d'éducation internationale.

Monsieur Ronald Tremblay a assisté au gala sportif de l'école Au-Fil-de-l'Eau. Cette école a été reconnue provincialement pour la qualité de son programme sportif.

Monsieur Alain Langlois a participé au tournoi de golf de la Fondation de l'école secondaire De Mortagne.

Monsieur Gaétan Marcil demande quelles sont les prochaines étapes pour l'agrandissement de l'école secondaire le Carrefour, compte tenu de l'autorisation reçue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Monsieur Luc Lapointe, directeur général, indique que la prochaine étape consiste à préparer une évaluation finale des coûts et à la transmettre au Ministère. Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, complète ces informations. Un appel d'offres se tiendra à l'automne pour choisir les professionnels qui prépareront les plans.

Madame Mélanie Demers demande quelles sont les prochaines étapes pour l'agrandissement de l'école secondaire de Chambly. Monsieur Dominic Arpin indique que, puisque cet agrandissement constitue un projet majeur en raison de son coût, sa réalisation sera chapeautée par la Société québécoise des infrastructures (SQI).

Madame Hélène Roberge remercie les membres de la direction générale et les directeurs et directrices de services pour l'excellent travail réalisé tout au long de l'année. Elle remercie également ses collègues commissaires et souhaite à tous un bel été.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-123-06-19

À 21 h 05, il est proposé par monsieur Alain Langlois d'ajourner la présente séance au 27 août 2019 à 20 heures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/lc